

## *Culture au C.D.I.*



*Tout au long de l'année scolaire, vous trouverez au C.D.I.*

- *Des expositions sur des thèmes différents*
- *Des informations sur les événements culturels dans la région*
- *Des jeux concours thématiques*
- *Des animations culturelles autour de manifestations régionales ou nationales : lire en fête, fête de la science, semaine de la solidarité...*

## *Pédagogie au C.D.I.*



*Le C.D.I. est un lieu d'apprentissage, le documentaliste est un professeur spécialisé en sciences de l'information et de la documentation.*

### *Séances pédagogiques*

- *Recherche documentaire : Comment rechercher et trouver l'information à partir de divers supports*
- *Lecture de la presse*
- *Lecture de l'image*
- *Les ressources d'information en orientation*



## *Collège Marseilleveyre*



### *Centre de Documentation et d'Information*

#### *Horaires d'ouverture*

- *Du lundi au vendredi*  
*8h30-12h30*  
*13h00-17h30*
- *Mercredi*  
*8h30-12h30*

#### *Documentalistes*

*Mme D. Rollet*  
*Mme C. Bibert*

*Contact : 04 91 17 67 29*  
*cdi0131923v@ac-aix-marseille.fr*

## Les ressources du C.D.I.



**Des ouvrages de fiction :**  
romans, contes, poésies, théâtre,  
B.D.

**Des documentaires :**  
Sciences et techniques, arts,  
histoire, géographie, sciences de  
la nature, mathématiques... etc

**Des périodiques :**  
Okapi, Arkéo junior, Le petit  
Léonard, Science & vie junior,  
Première, Je bouquine, Voiles et  
voiliers, Géo Ado ...

**Multimédia :**  
Cédéroms, DVD, sites internet  
sélectionnés, encyclopédie  
électronique, logiciels  
d'orientation ...

En faisant une recherche sur le  
logiciel BCDI, vous pourrez  
retrouver toutes ces ressources.

## Modalités du prêt

# 4

**Vous pouvez emprunter quatre  
documents :**

- 2 ouvrages de fiction  
(romans, contes, etc ...)
- 1 documentaire
- 1 périodique

**La durée du prêt est de 21 jours  
pour les ouvrages de fiction.**

**La durée du prêt est de 7 jours  
pour les documentaires et les  
périodiques.**

**Les B.D. et les cédéroms sont  
exclus du prêt, uniquement en  
consultation sur place**

## Règlement du C.D.I.

### 1. Qu'est-ce que le C.D.I ?

Le C.D.I. est un lieu de travail, de  
lecture, de recherche et de découverte.  
**Le silence et le respect du travail de  
l'autre sont donc indispensables.**  
Le règlement intérieur du collège est  
également applicable dans le C.D.I.

### 2. Modalités d'entrée

**Une double inscription est  
obligatoire :**  
**Vie scolaire et C.D.I.**

Au C.D.I., l'élève inscrit son nom, sa  
classe et l'heure d'arrivée sur le  
cahier réservé à cet usage.  
Les cartables doivent être déposés à  
l'entrée, sur les étagères

### 3. Ordinateurs



Les ordinateurs sont des  
outils de travail. La charte  
internet doit être impérativement  
respectée.

Les élèves doivent obligatoirement  
demander l'autorisation d'utiliser les  
ordinateurs.

L'utilisation est possible pour le  
traitement de texte, la recherche sur  
internet, la consultation de cédéroms  
et du catalogue du C.D.I.